

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH ET PDU

Pièce n° 4.d : OAP Thématique
Développement Economique



OAP THEMATIQUE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

Pièce	OAP Thématique Développement Economique					
Version	N°1					
Maîtrise d'Ouvrage	CADEMA					
Bureau(x) d'étude(s)						
Rédacteurs					Ghislain LUEZA	

1. SOMMAIRE

1.	Préambule	4
2.	Cadre de l'OAP Développement Economique.....	4
3.	Objectifs et enjeux de l'OAP thématique Développement Economique.....	4
2.	Organisation des activités économiques et des espaces de la cadema	5
1)	Les principes transversaux de l'OAP « développement Economique » :	5
	<i>faire de la CADEMA, un dynamiseur économique territorial, durable et inclusif.</i>	5
2)	Les déclinaisons territoriales de l'O.A.P. « développement économique » :	10
	<i>Cohérence, complémentarité, qualité et identité(s) locale(s)</i>	10

1. PREAMBULE

1. CADRE DE L'OAP DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le volet « Développement Economique » d'un PLUI-HM, en dehors des documents communs au document de planification urbaine, est constitué de deux principaux documents qui lui sont propres :

- Le diagnostic et PADD ciblés sur la thématique « développement économique » (commerce/artisanat, industrie, agriculture et pêche, enseignement supérieur, tourisme/loisirs, outils et services d'accueil et de développement économique, ...)
- L'OAP d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique « Développement Economique » qui précise les leviers de l'ingénierie de mise en œuvre de la stratégie et définit les premiers contours règlementaires dédiés à « l'économie », qui régiront notamment les autorisations d'urbanisme et guideront les opérations de développement urbain.

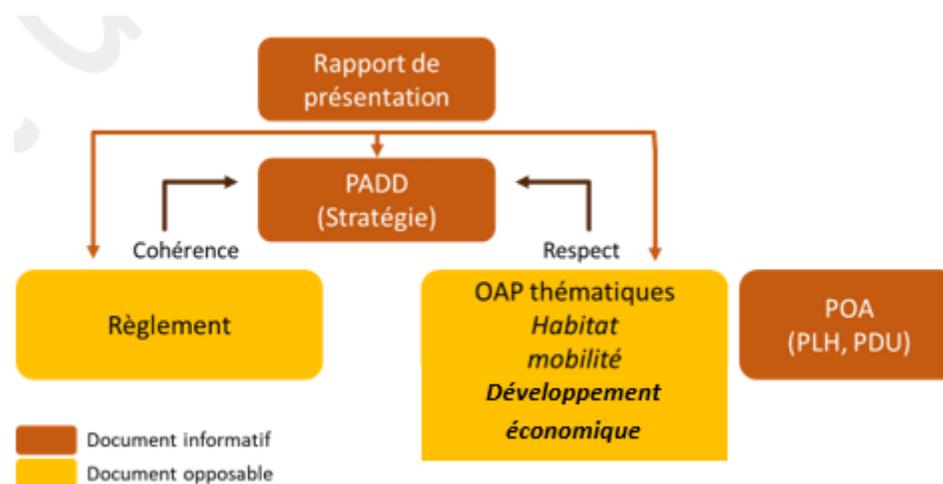
2. OBJECTIFS ET ENJEUX DE L'OAP THEMATIQUE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'OAP « développement économique » a pour objet d'apporter des précisions aux choix d'aménagement pris (PADD) et aux principes à respecter en matière d'organisation et équipements à développer sur le territoire pour favoriser le développement économique (notamment commerce et artisanat), celui des entreprises et l'épanouissement des actifs.

L'enjeu premier est la prise en compte de principes qualitatifs et de cohérence en matière de d'aménagement des espaces économiques, artisanaux et commerciaux dans les projets, permettant ainsi la création d'opérations mieux intégrées à leur environnement (urbain ou rural).

Les projets urbains devront être compatibles avec les orientations énoncées ci-après. Les enjeux sont à adapter en fonction de la taille et de la localisation de l'opération.

La présente OAP « Développement Economique » est déclinée en deux temps : d'une part les enjeux transversaux pour la CADEMA, par filière et secteurs d'activités, puis, ensuite, par secteurs géographiques et entités spatiales, constitutives de la CADEMA.



2. ORGANISATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET DES ESPACES DE LA CADEMA

1) LES PRINCIPES TRANSVERSAUX DE L'OAP

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » :

FAIRE DE LA CADEMA, UN DYNAMISEUR ECONOMIQUE TERRITORIAL, DURABLE ET INCLUSIF.

➔ Déclinaison par filières et secteurs d'activités :

- **Artisanat/ industrie/commerce et services/ enseignement supérieur**

- **Positionner la CADEMA comme un assembleur et un fédérateur de l'action et des projets économiques, dans une dimension de partenariat, de subsidiarité, de réactivité et de valeur-ajoutée.**

Il s'agira que la CADEMA, soit au titre du PLUi-HM, soit d'une façon plus générale, au titre sa gouvernance « éco-territoriale » joue un rôle moteur et soit force de proposition, et d'initiative. Il convient que la CADEMA, sur le plan économique, commercial, agricole et pêche, touristique, représente un laboratoire opérationnel d'actions résilientes et fédératrices. Pionnière économiquement sur certains dossiers, la CADEMA se fera fort de réunir les

partenaires autour de ses projets, et d'être, pour l'ensemble de Mayotte, un précurseur et un dynamiseur.

- **Valoriser les fonctions de centralité et d'attractivité de la CADEMA, en prenant en compte les besoins territoriaux pluriels, à la fois globaux et transversaux (l'Agglomération, l'île de Mayotte, les relations interrégionales Océan Indien), mais aussi locaux et de proximité (les communes, les villages).**

Il s'agira d'assumer, à l'échelle de la CADEMA, le rôle de porte d'entrée et de vitrine de l'île de Mayotte, de métropole de développement, assumant des fonctions de centralités et de décision territoriale, y compris à l'échelle de l'Océan Indien d'une part. D'autre part, la CADEMA, sur le plan de l'économie et des services, assurera, au plus près des populations, une fonction de proximité, et de solidarité, en proposant des aménités adaptées aux contextes et attentes locaux.

- **Assurer une formation initiale et continue, si possible professionnalisante, en lien avec les besoins des entreprises et affirmer la fonction universitaire « Océan Indien » de la CADEMA.**

Il s'agira de veiller à assurer une formation (à la fois générale et technique) adaptée, pour la jeunesse de la CADEMA, notamment dans une optique d'insertion professionnelle territoriale, en assurant une analyse (et une réponse) auprès des entreprises locales.

Le rôle de pôle universitaire mahorais devra se décliner et s'affirmer, en proposant des services et une animation pour les étudiants (transports, logements, loisirs, équipements, ...) permettant, grâce à une attractivité confortée, de les ancrer durablement sur la CADEMA.

- **Aider le commerce de proximité et les services à la personne, dans une dimension inclusive, fondée sur les principes de l'E.S.S. et la valorisation de l'identité et spécificité mahoraises.**

Il s'agira de favoriser prioritairement le maintien et le développement du petit commerce, en lui permettant de s'implanter et de fonctionner de manière optimum, notamment en complémentarité des grands pôles de distribution commerciaux (Kawéni en particulier). En complément, la dimension « artisanale » et d'activités liées aux services à la personnes (notamment relevant de l'Economie sociale et solidaire) devra être valorisée, comme facteur d'inclusion économique et sociale sur la CADEMA, en proposant, notamment, des espaces d'accueil et d'hébergement économiques dédiés à ces activités, ainsi qu'une animation spécifique, à leur rencontre.

- **Offrir des sites et outils d'accueil économique diversifiés, typologiquement et géographiquement, fondés sur des notions de qualité, de ciblage économique, de respect de l'environnement et de consommation spatiale et immobilière vertueuses.**

Il s'agira d'organiser une offre d'espaces économiques de proximité, d'une part, permettant ainsi de mailler et d'équilibrer le territoire de la CADEMA dans une dimension de mutualisation, à l'échelle des villages et d'accès rationalisé des populations aux services économiques (commerce, artisanat, petite industrie). D'autres part, de proposer des lieux partagés (tiers-lieux) permettant l'exercice d'activités économiques, notamment ciblés sur l'ESS et les services à la personne, particulièrement stratégiques sur la CADEMA et Mayotte.

- **Reconquérir et redynamiser un espace économique majeur mais issu d'un « logiciel » éco-temporel dépassé : Kawéni, afin d'en faire une « éco-zone » à l'horizon 2030 (cf. coup de zoom « territorial » ci-après).**

Il s'agira de redensifier, paysager, requalifier et redynamiser la zone de Kawéni, gagner de l'espace utile (et de la qualité/cohérence économique et paysagère) afin de la faire muter en une « écozone » vitrine économique durable et circulaire de la CADEMA à l'horizon 2030.

L'objectif est également d'aménager, par cette démarche, des sites économiques de substitution, sur la CADEMA, afin d'accueillir des activités industrielles, délocalisées et externalisées de Kawéni.

- **Agriculture-pêche**

➤ **Maintenir, développer et diversifier une agriculture et une activité pêche, en la structurant, en favorisant les regroupements collectifs, et en veillant à préserver ses ressources naturelles et foncières, ainsi que ses capacités de transformation / commercialisation.**

Il s'agira de positionner la CADEMA comme un garant du maintien des terres et de l'activité agricoles, ainsi que des espaces forestiers, en veillant à favoriser une structuration et une organisation des acteurs de la filière (de même que sur le volet pêche) . Cette priorité, traduite au sein du PLUI HD, doit également s'incarner par une présence de la CADEMA au plus près des consulaires agricoles et des regroupements socioprofessionnels, afin d'être un partenaire proactif et opérationnel.

➤ **Encourager et soutenir la création de filières (production tropicales, aquaculture, ...) et de points de vente au détail des produits locaux ainsi qu'un artisanat agro-territorial, dans les villages.**

Il s'agira de favoriser l'émergence et la consolidation de productions territoriales de qualité (litchis, fruits et légumes tropicaux, bovins et ovins, aquaculture et élevage, produits de la mer, ...) dépassant l'activité « vivrière », pour s'orienter vers une économie de filière. Pour cela, outres une organisation socioprofessionnelle à appréhender, des points de vente et de commercialisation organisés, maillant le territoire de la CADEMA, seront ciblés et organisés.

➤ **Créer des unités de transformation/conditionnement/stockage des productions agroalimentaires locales**

Il s'agira de mettre en place et d'organiser, de façon mutualisée et collective, des espaces et sites ad 'hoc, pour permettre aux professionnels de la filière agriculture/élevage/agroalimentaire le stockage et le conditionnement de leur productions dans des conditions de sécurité et d'hygiène optimums. Une unité de transformations (mise sous vide, conserverie, bocaux, ...) des productions locales pourra être également envisagée.

➤ **Préserver le foncier agricole et mettre à disposition des terres pour le maraichage et les circuits courts (durables et agrobiologiques) dans l'agglomération, et en favorisant les activités d'agritourisme**

Il s'agira d'encourager et soutenir la diversification des activités agricoles, en facilitant, par une préservation foncière volontariste, l'émergence d'une agriculture biologiquement qualitative, le développement de circuits courts, entre producteurs et consommateurs, mais également la pratique de l'agrotourisme, spécifiquement dans les zones rurales des villages constituant la CADEMA.

- **Soutenir les coopératives de pêcheurs pour professionnaliser leurs activités et contribuer au développement des infrastructures adaptées à cette activité (hangars, quais, unités frigorifiques, points de ventes, ...).**

Il s'agira d'accompagner les acteurs « fédérés » de la filière pêche, dans l'optimisation de leur organisation et professionnalisation, en équipant des infrastructures logistiques fonctionnelles (*hangars, quais, unités frigorifiques, points de ventes, ...*), leur permettant d'élever, qualitativement et quantitativement, leur niveau d'activité et leur rentabilité économique.

- **Impulser un *Projet Alimentaire Territorial*, en favorisant les productions locales dans les unités de distributions commerciales, les restaurants, les collectivités, les cantines, ...**

Il s'agira de manière concertée de porter un *Projet Alimentaire territorial (PAT)* avec l'objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans le territoire de la CADEMA, en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines, restaurants, établissements collectifs,

Il sera ambitionné, de façon partagée, (mais à l'initiative de la CADEMA), de donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation, les productions territoriales (et leurs débouchés locaux, via des circuits courts) deviendront un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles agro-alimentaires « bio-qualitatives » sur le territoire de la CADEMA.

● **Tourisme-loisirs**

- **Développer un produit écotouristique ambitieux, identitaire, structuré et organisé, devenant une filière économique référentielle pour la CADEMA.**

Il s'agira de positionner la filière tourisme (y compris le « tourisme d'affaire ») comme un enjeu économique central, stratégique et structurant pour la CADEMA.

Dans cet objectif, il convient de fédérer et de former les acteurs de cette chaîne de valeur économique, afin que, dans une dimension « écotouristique » ils soient porteurs (et ambassadeurs) d'un produit identitaire, de qualité et de référence, tant pour la CADEMA que pour l'ensemble de l'île de Mayotte.

- **Soutenir l'agrotourisme et les initiatives de mise en place d'un réceptif (restauration, hébergements, activités natures ou sportives, ...) de qualité, labélisé CADEMAYotte**

Il s'agira de développer, en complément d'un tourisme urbain et littoral, un agro-tourisme intérieur, permettant de découvrir et comprendre l'arrière-pays et les villages de la CADEMA. Cela passe par une sensibilisation (et formation) des porteurs de projet, la mise en place d'un réceptif « à niveau » (tant pour l'hébergement, la restauration que le conseil et l'information), et l'instauration de pôles d'activités et d'animation « nature » diversifiés, thématiquement et géographiquement.

- **Organiser et valoriser les sites touristiques naturels, à la fois littoraux (plages, mangrove, ...) et rétro littoraux (sentiers de découvertes, randonnées, VTT, pratiques équestres, forêt, ...)**

Il s'agira de mettre en place un programme d'équipement et de valorisation de tous les sites et espaces remarquables de la CADEMA, tant littoraux, urbains que ruraux et forestiers, en facilitant leur accessibilité, mais aussi leur protection. Des cheminements, réseaux de découverte, points de signalétiques, de pédagogie et de balisage seront organisés, et ce dans une optique de multimodalités des pratiques et des types de fréquentations.

- **Impulser un véritable programme de marketing touristique territorial CADEMA, en liaison avec le CDT 976 (site internet, plans, brochure, signalétique, ...)**

Il s'agira, en partenariat avec les institutions compétentes (et les acteurs de la filière « tourisme/loisirs »), d'avoir une politique de marketing offensive, structurée et professionnelle, sur la base de messages (et de cibles) identifiés visant, de façon combinatoire à promouvoir à la fois la CADEMA et Mayotte, et ce en utilisant les modes de communication variés, susceptibles de promouvoir, à l'échelle de la Métropole et de l'espace Océan Indien, le territoire mahorais et son agglomération phare.

2) LES DECLINAISONS TERRITORIALES DE L'O.A.P.

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » :

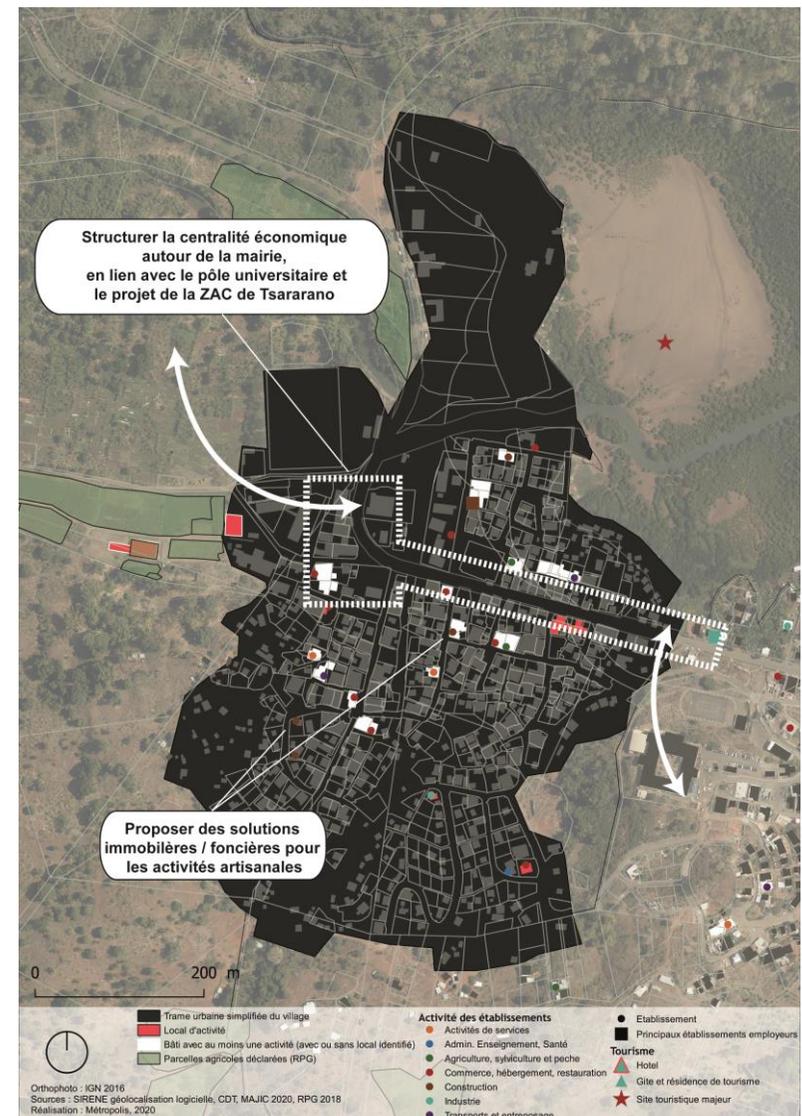
COHERENCE, COMPLEMENTARITE, QUALITE ET IDENTITE(S) LOCALE(S)

DEMBENI

Commune de Dombéni

➤ Les enjeux économiques prospectifs de l'O.A.P. :

- Proposer des activités économiques et commerciales de proximité
- Organiser un site d'accueil pour les activités de services et artisanales
- Faciliter l'accès et le parking autour des unités commerciales et de restauration
- Créer une centralité et un maillage, permettant le raccordement entre la mairie et l'université et le développement du projet de Technopole
- Valoriser, environnementalement et touristiquement la mangrove et sa fréquentation

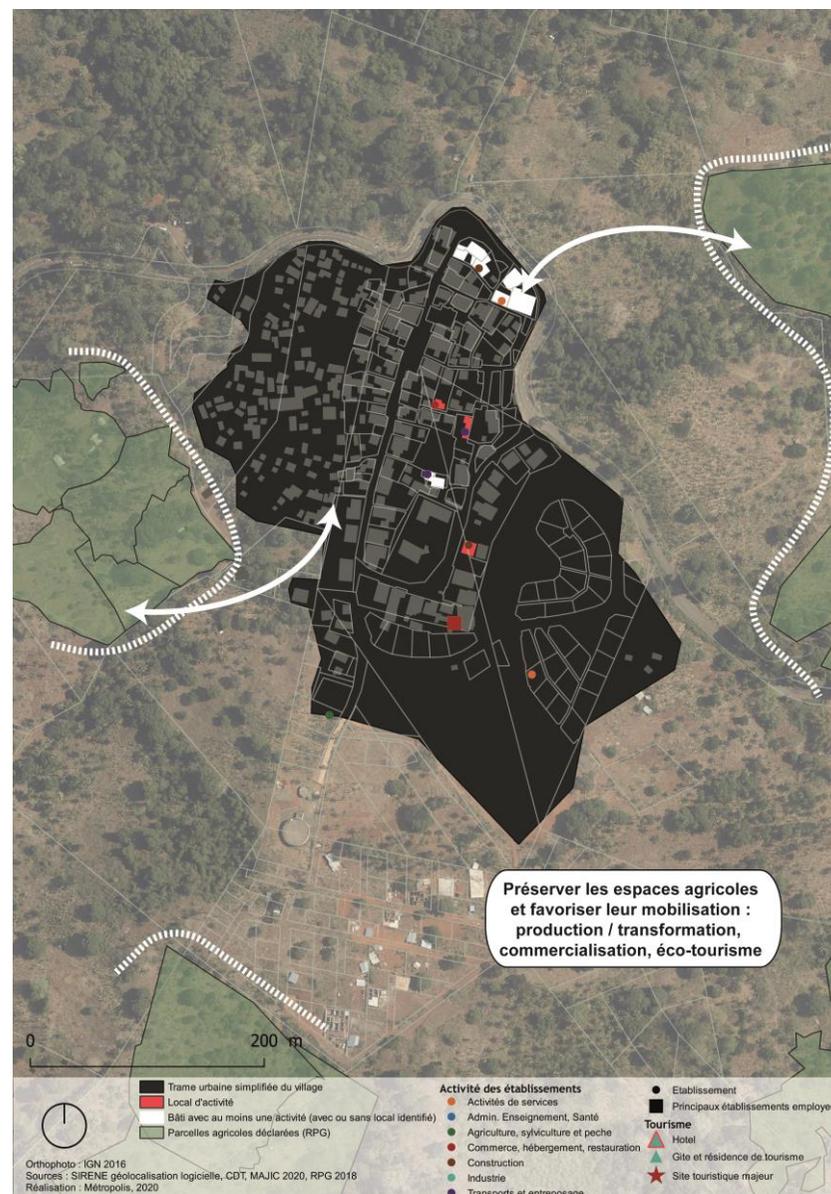


ONGOJOU

Commune de Dembéné

➤ **Les enjeux économiques prospectifs de l'O.A.P. :**

- Proposer des activités économiques et commerciales de proximité
- Préserver les espaces agricoles et favoriser leur exploitation : production/transformation/commercialisation sur site, ou sur des espaces structurés le long de la RN 2
- Développer un produit éco-touristique rural
- Favoriser l'accessibilité du village, pour l'expédition et le transport des matières économiques, notamment agricoles

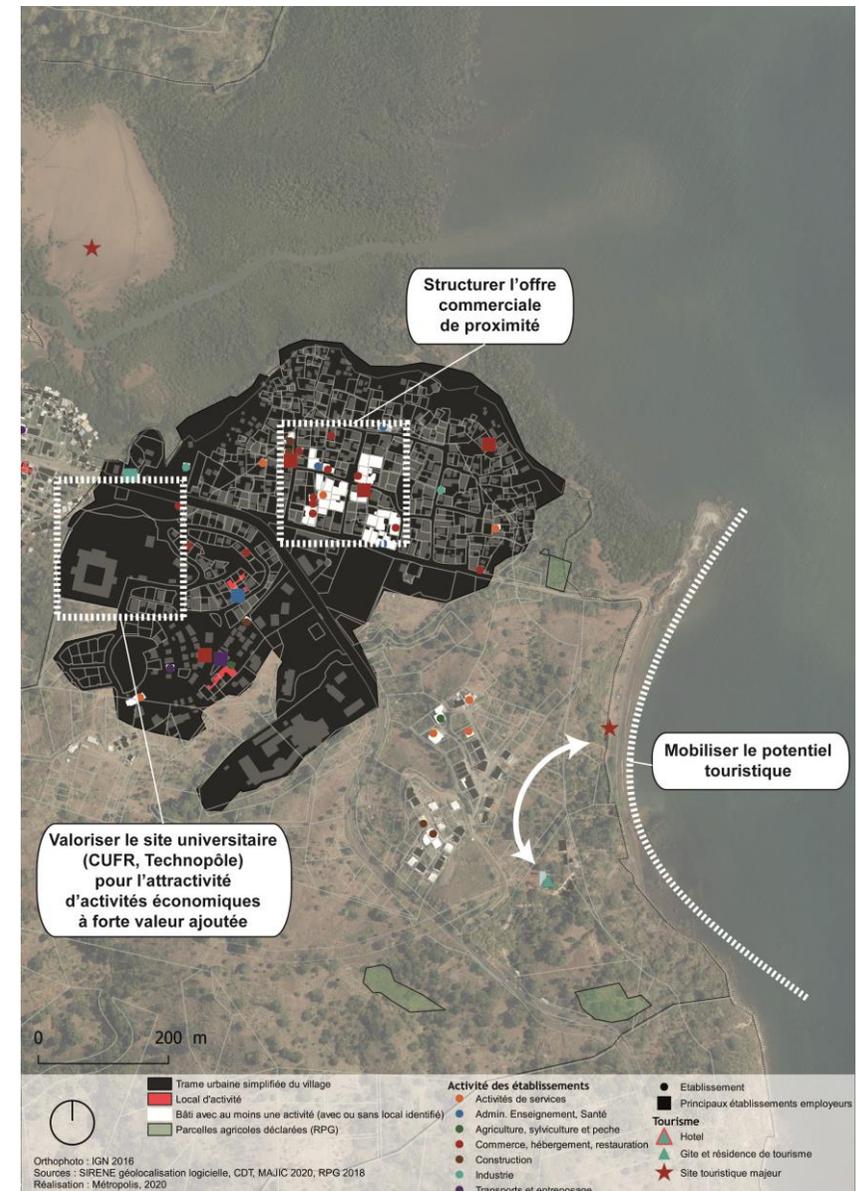


ILONI

Commune de Dembéné

➤ Les enjeux économiques prospectifs de l'O.A.P. :

- Proposer des activités économiques et commerciales de proximité
- Faciliter l'accès et le parking autour des unités commerciales et de restauration
- Créer une centralité et un maillage, permettant le raccordement entre le pôle commercial et l'université et le développement du projet de Technopole
- Valoriser et aménager touristiquement la plage d'Iloni, ses accès, sa fonctionnalité et son environnement

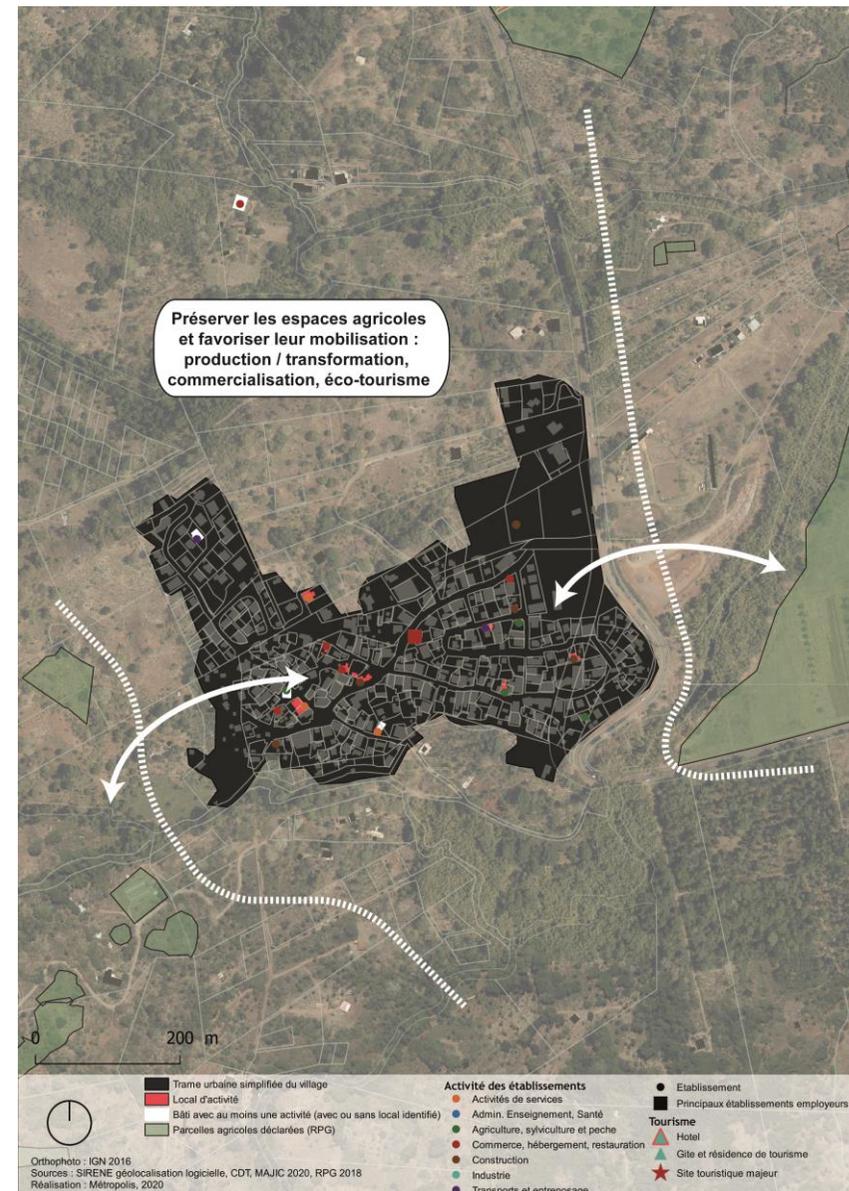


HAJANGOUA

Commune de Dembéni

➤ Les enjeux économiques prospectifs de l'O.A.P. :

- Proposer des activités économiques et commerciales de proximité
- Faciliter l'accès et le parking autour des unités commerciales et de restauration
- Préserver les espaces agricoles et favoriser leur exploitation : production/transformation/commercialisation, sur site ou sur des espaces structurés le long de la RN 2
- Développer un produit éco-touristique rural, éventuellement autour des découvertes équestres
- Favoriser l'accessibilité du village, pour l'expédition et le transport des matières économiques, notamment agricoles

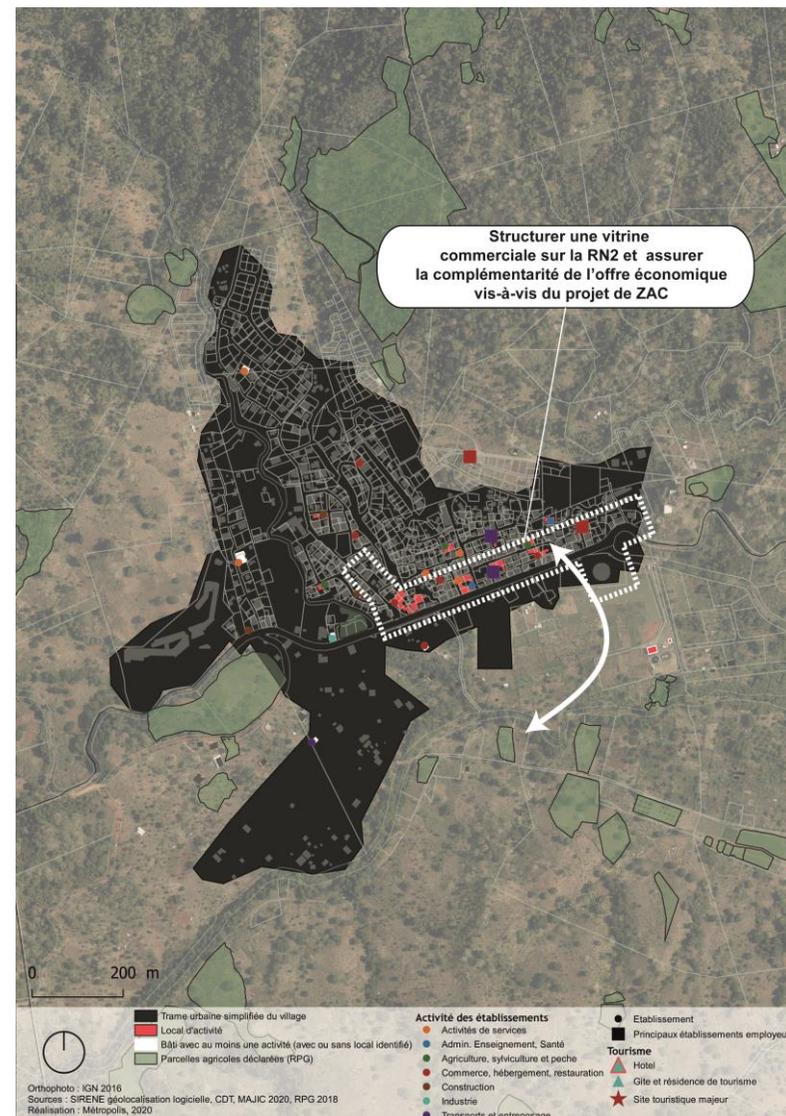


TSARARANO

Commune de Dembéni

➤ Les enjeux économiques prospectifs de l'O.A.P. :

- Proposer et structurer des activités économiques et commerciales de proximité
- Faciliter l'accès et le parking autour des unités commerciales et de restauration
- Aménager un espace économique qualitatif, à vocation agro-alimentaire, sur le site d'Ironi Bé, valorisant l'économie circulaire
- Assurer la mutation fonctionnelle du marché couvert
- Structurer une vitrine commerciale sur la RN 2 (sans déstabiliser économiquement le cœur de village) et assurer la complémentarité de l'offre économique vis-à-vis du projet de ZAC envisagé



MAMOUDZOU

Commune de Mamoudzou

➤ Les enjeux économiques prospectifs de l'O.A.P. :

- Conforter et soutenir des activités économiques, artisanales et commerciales de proximité
- Faciliter l'accès et le parking autour des unités commerciales et de restauration
- Créer un outil d'aide à la création, d'accueil et de soutien aux initiatives économiques inclusives, notamment dans le cadre de l'ESS
- Développer une fonction touristique de qualité (hébergement, restauration, ...) inscrite dans une dimension durable et intégrée environnementalement, symbolisant la porte d'entrée et le totem de l'île de Mayotte (notamment en lien avec le port et le marché)

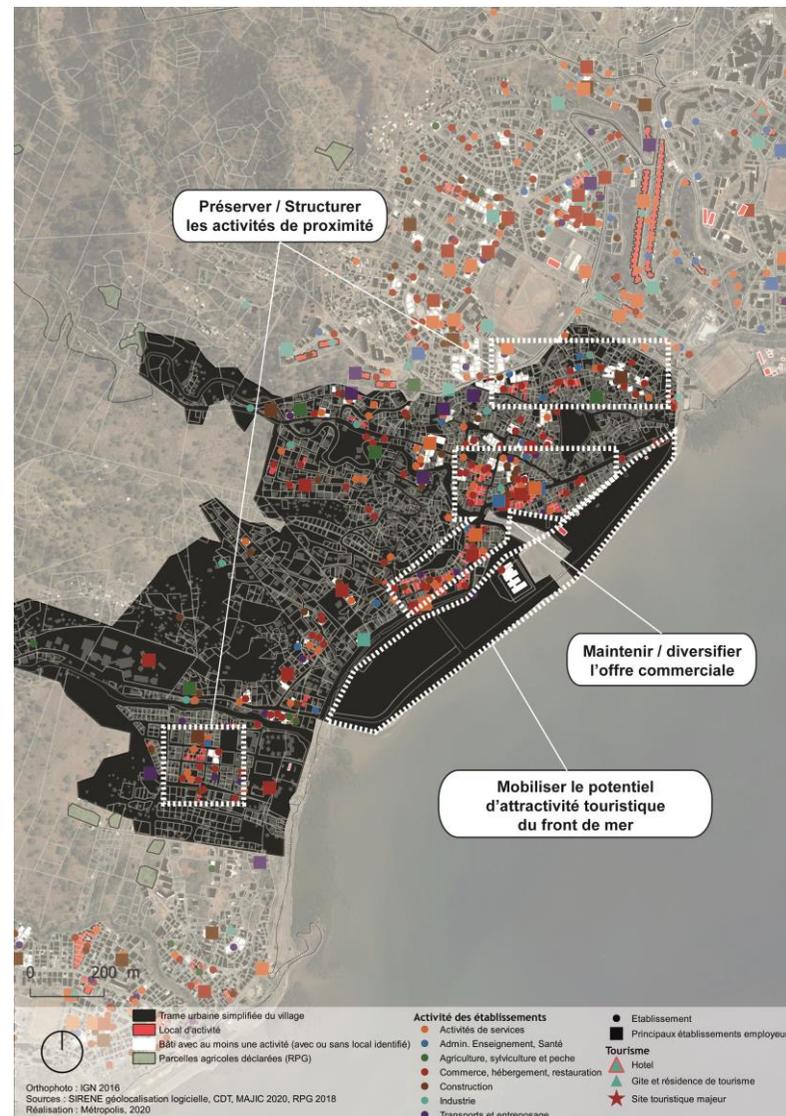


MTSAPERE

Commune de Mamoudzou

➤ Les enjeux économiques prospectifs de l'O.A.P. :

- Conforter et soutenir des activités économiques, artisanales, de services et commerciales de proximité
- Faciliter l'accès et le parking autour des unités commerciales et de restauration
- Organiser un site d'accueil, de stockage et de transformation lié à l'activité pêche et à ses acteurs économiques (COPEMAY)
- Mobiliser et structurer le potentiel d'attractivité touristique en front de mer

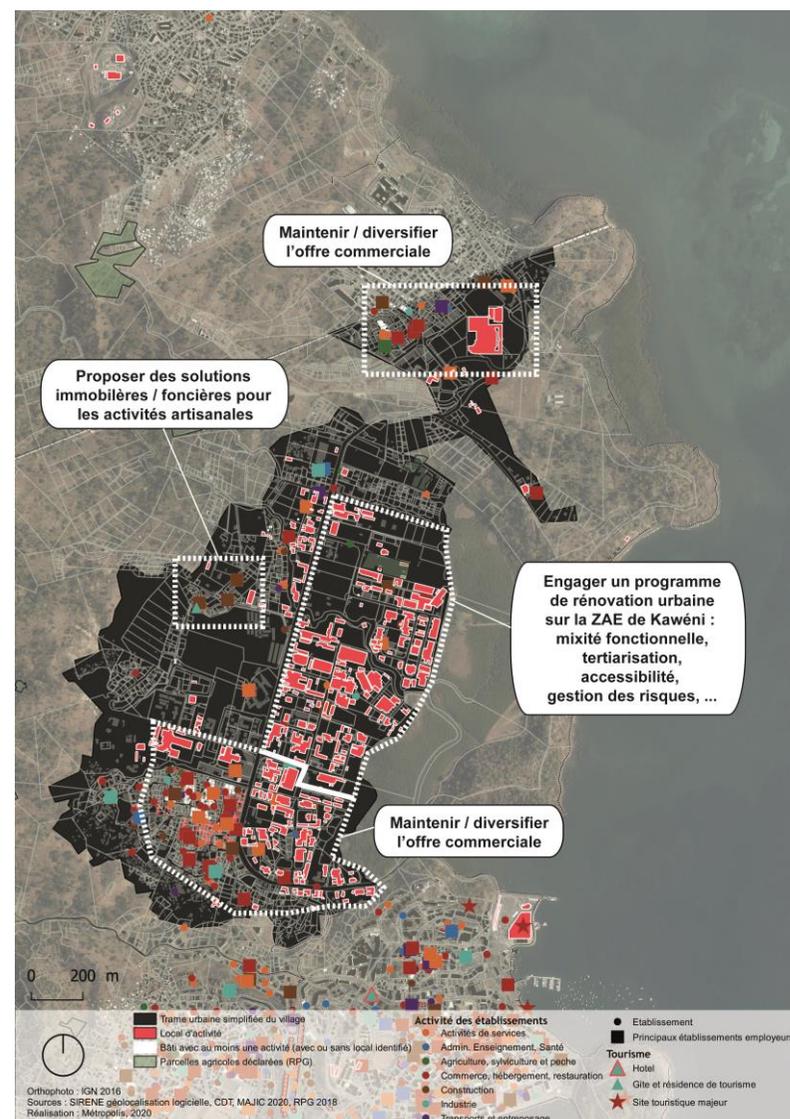


KAWENI

Commune de Mamoudzou

➤ Les enjeux économiques prospectifs de l'O.A.P. :

- Favoriser la formation et l'insertion des populations locales, notamment les jeunes, sur le marché de l'emploi et l'accès aux activités économiques inclusives ;
- Maintenir, au contact du village et de la zone urbaine de Kawéni, une offre commerciale et de services de proximité à la fois diversifiée, qualitative et spatialement accessible ;
- Engager, sur la zone économique un programme pluriannuel de rénovation, densification spatiale et d'aménagement qualitatif (mixité fonctionnelle, tertiarisation, accessibilité, circulation, paysagement, gestion des risques et de l'écologie urbaine, gouvernance et animation, ...), tout en conservant la vocation économique première du site ;
- Désengorger la zone de Kawéni, en identifiant et aménageant des zones économiques de complémentarité et d'équilibre, sur la CADEMA et l'île de Mayotte.



Coup de Zoom : Justification & argumentaire sur le zonage pour l'aménagement et développement qualitatifs de la ZAE de Kaweni

(sources, cartes et rédaction : cabinet LD Austral/Juin 2022)

« Via l'outils du PLUIHD, l'objectif est de transformer l'image actuelle désorganisée de la Zone d'Activité en un Parc d'Activité Habité !

Tous les ingrédients sont là pour un quartier dynamique et structurant ! La présence des espaces naturels comme les coteaux la mangrove et les talwegs qui traversent le site sont des supports à un projet de nature en ville. Le secteur de KAWENI est en continuité urbaine du centre-ville de Mamoudzou, il doit être aménagé pour offrir aux usagers et habitants un cadre de vie où l'on habite, on apprend, on travaille et on se détend !

Dans le cadre du zonage proposé :

- Le secteur Sud est à vocation d'activités mixte (commerces et tertiaires) pouvant accueillir également des logements collectifs ou semi-collectifs dans une proportion mesurée (20 à 30%). Il s'agit d'étendre l'environnement urbain du village jusqu'à l'espace naturel de la mangrove et la proximité de Mamoudzou.
- Les axes viaires principaux Nord/Sud et Est/Ouest sont accompagnés d'un front bâti dense avec une architecture à l'alignement plus haute et des rez de chaussées commerciaux attractifs. Des activités tertiaires ou des logements peuvent être proposés dans les étages.

Les axes Est/Ouest évolueront dans un temps un peu plus longs compte tenu de l'occupation actuelle et de l'absence d'aménagement et d'accès au littoral de la mangrove. Ils sont également liés aux futurs projets de connexions viaires qui permettront de désenclaver la limite Est du quartier.

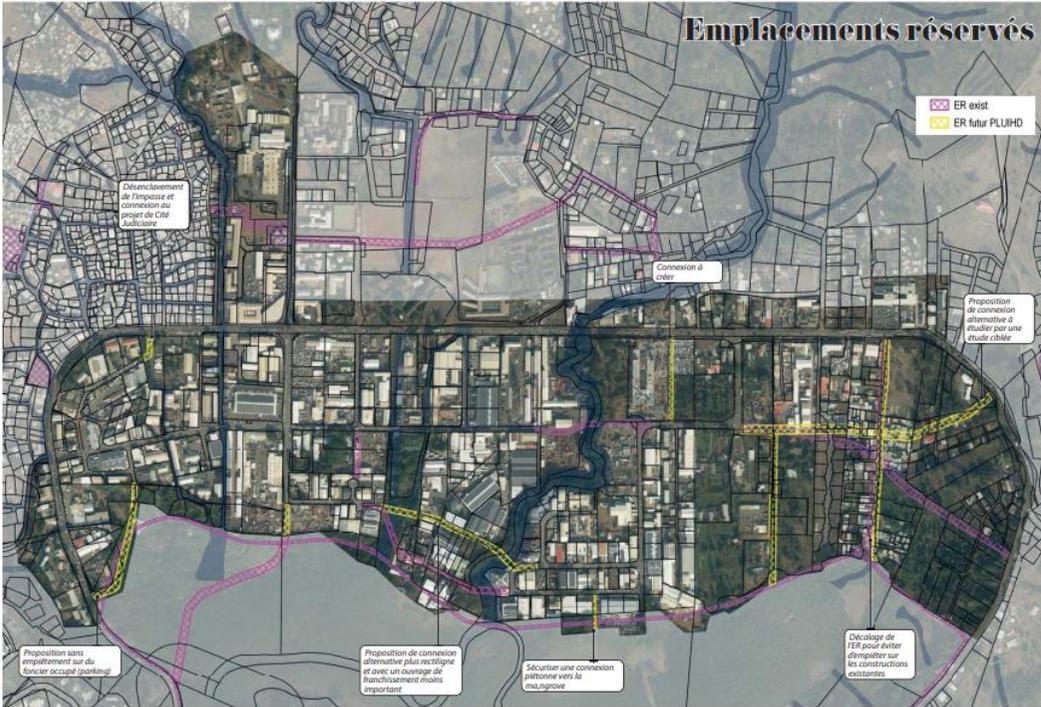
- Les talwegs qui pénètrent dans le site doivent être préservés en zonage NI pour accueillir également des équipements de loisirs. Ils seront le support des mobilités douces à l'abris des nuisances de la ville et devront faire l'objet d'aménagement de mise en valeur et de restauration écologique. Ils peuvent également permettre le développement sur berge d'un projet d'agroforesterie ou un rappel historique avec la plantation d'ylang ylang sur les accotements en crête de berge. Il est primordial de sanctuariser ces espaces très fragiles en leur donnant plus de visibilité et des fonctions pour les préserver dans le temps et leur permettre d'assurer les services qu'ils rendent à la ville par la gestion des eaux de pluie, le rafraîchissement naturel, les continuités écologiques entre le littoral et les coteaux.
- Le cœur du Parc d'Activité de Kawéni reste à vocation industrielle pour maintenir ce poumon économique historique et accompagner le développement des entreprises actuelles et à venir. En regroupant l'activité industrielle et logistique l'objectif est de favoriser la mutualisation de certains services et maîtriser les nuisances que cette activité génère en termes d'image urbaine, de circulation, de bruit, de risque.... La localisation a été privilégiée par la présence d'entreprises récentes sur cette zone et la desserte technique qui sera favorisée par des nouveaux axes.
- Un zonage à activité de faible nuisance (artisanat, industrie légère non dépendante de transport PL) est proposé en cœur d'îlot à proximité des espaces mixtes et des axes intenses pour favoriser une cohabitation apaisée. ... »

LD Austral / Juin 2022

COMMUNE DE MAMOUDZOU

LD AUSTRAL | INOVISTA | AMENAGEMENT CONSEIL 57

Emplacements réservés

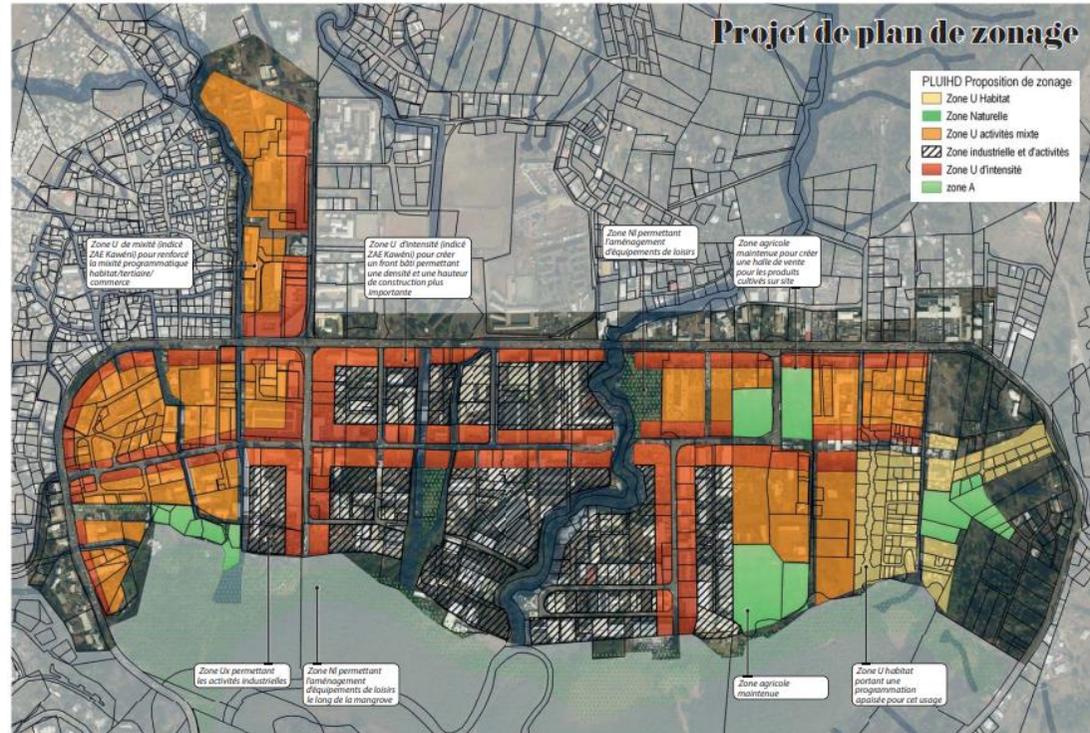


Cartes : LD Austral / Juin 2022

PHASE 1 | DIAGNOSTIC

ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE ET ECONOMIQUE | ZAE KAWENI

Projet de plan de zonage



PASSAMAINTY

Commune de Mamoudzou

➤ Les enjeux économiques prospectifs de l'O.A.P. :

- **Maintenir, conforter et diversifier l'offre en commerces et services ;**
- **Aider, au travers de solutions foncières et immobilières adaptées, l'implantation et le développement d'activités artisanales ;**
- **Favoriser la formation et l'insertion des populations locales, notamment jeunes, sur le marché de l'emploi et l'accès aux activités économiques inclusives (cf. liens avec le collège) ;**
- **Valoriser et organiser le potentiel touristique littoral (découverte et accès à la plage, développement d'une offre d'hébergements et de restauration, ...);**



TSOUNDZOU I

Commune de Mamoudzou

➤ **Les enjeux économiques prospectifs de l'O.A.P. :**

- Maintenir, conforter et diversifier l'offre en commerces et services de proximité afin de capter et fidéliser localement les actifs ;
- Aider, au travers de solutions foncières et immobilières adaptées, l'implantation et le développement d'activités artisanales ;
- Favoriser la formation et l'insertion des populations locales, notamment jeunes, sur le marché de l'emploi et l'accès aux activités économiques inclusives (cf. liens avec le collège) ;

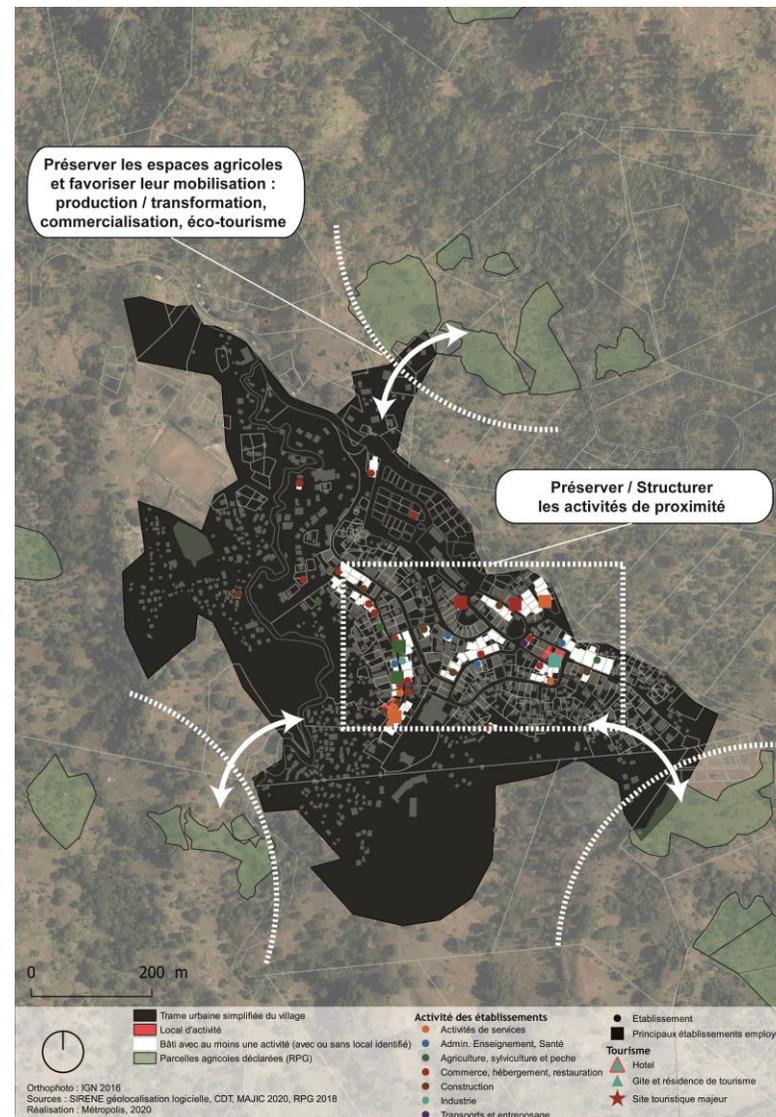


VAHIBE

Commune de Mamoudzou

➤ Les enjeux économiques prospectifs de l'O.A.P. :

- Proposer des activités économiques et commerciales de proximité ;
- Faciliter l'accès et le parking autour des unités commerciales et de restauration ;
- Préserver les espaces agricoles et favoriser leur exploitation : production/transformation/commercialisation ;
- Développer un produit éco-touristique rural ;
- Favoriser l'accessibilité du village, pour l'expédition et le transport des matières économiques , notamment agricoles ;



TSOUNDZOU 2

Commune de Mamoudzou

➤ **Les enjeux économiques prospectifs de l'O.A.P. :**

- Proposer des activités économiques et commerciales de proximité ;
- Faciliter l'accès et le parking autour des unités commerciales et de restauration ;
- Développer une capacité d'accueil touristique et de restauration ;



CAVANI

Commune de Mamoudzou

➤ **Les enjeux économiques prospectifs de l'O.A.P. :**

- **Proposer des activités économiques et commerciales de proximité**
- **Maintenir et diversifier l'offre commerciale**
- **Faciliter l'accès et le parking autour des unités commerciales et de restauration**
- **Développer une capacité d'accueil touristique et de restauration, en complémentarité avec Mamoudzou**

